



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN Paris, le 19.09.2024

### **Mesures de mobilité post-JOP en Île-de-France : Un réveil douloureux pour les entreprises et les salariés franciliens**

Le MEDEF Île-de-France et les MEDEF Essonne, Est Parisien, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Yvelines dénoncent fermement l'accumulation de mesures de mobilité décidées unilatéralement par la mairie de Paris. Parmi celles-ci, l'abaissement de la limitation de vitesse sur le boulevard périphérique parisien de 70 à 50 km/h prévu à partir du 1er octobre. À cela s'ajoutent un projet de pérennisation des voies olympiques, dédiées au covoiturage, aux transports en commun et aux taxis ainsi que la création d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) dans la capitale. Un cocktail difficile à avaler !

#### **Une accumulation de mesures à risque pour les entreprises et leurs travailleurs**

Bien que motivées par des objectifs de mobilité durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ces décisions, compte tenu de la combinaison de leur effet cumulatif sur les flux de circulation et les coûts opérationnels potentiels des entreprises, risquent d'entraîner un ralentissement de l'activité économique régionale.

Par ailleurs, les pénibilités engendrées par de telles mesures pour les travailleurs de la région, ne sauraient non plus être sous-estimées : beaucoup de salariés n'ont pas d'autre choix que d'utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail et se déplacer. Avec des conditions de circulation de plus en plus compliquées et des temps de trajets rallongés, ces décisions créent une nouvelle forme d'injustice sociale pour ceux qui ne peuvent déjà pas se loger dans Paris intra-muros.

L'abaissement de la limite de vitesse, ajouté à la multiplication des restrictions, risque de détériorer encore davantage la qualité de vie de nombreux Franciliens. Comme le précise l'Institut Paris Région dans son enquête sur la mobilité des Franciliens, **80% des usagers du boulevard périphérique habitent en dehors de Paris**, dont 43% venant de petite couronne et 37% de grande couronne.

## Des concertations ignorées

**Malgré les concertations, les inquiétudes ne sont toujours pas prises en compte dans les décisions de la Ville de Paris.**

De la même façon, les préoccupations des usagers des axes routiers de Paris intra et extra muros restent succinctement balayées :

- En 2021, dans le cadre d'une consultation lancée par le Conseil régional, sur le projet de la mairie de Paris de réserver une voie aux transports collectifs, au covoiturage, voire aux véhicules électriques, 79 000 voix avaient été récoltées, dont 90 % des votes exprimés étaient contre ;
- Concernant l'abaissement de la limite de vitesse sur le périphérique parisien, 90% des personnes consultées ont également émis un avis défavorable. De même, lors d'une consultation sans vote de la mairie : le « non » était majoritaire.

Selon Daniel Weizmann, président du MEDEF Île-de-France : « *La mairie de Paris a choisi de faire cavalier seul dans sa quête de réaménagement du périphérique et des voies de circulation, profitant de l'effervescence post-JOP. Cette démarche s'est faite sans étude d'impact menée en amont ni concertation suffisante avec les acteurs économiques et territoriaux concernés, mettant ainsi en péril l'équilibre de l'ensemble de la Région d'Île-de-France* ».

## Appel à une réflexion équilibrée

**Face à cette approche, le MEDEF Île-de-France et les MEDEF Essonne, Est Parisien, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Yvelines appellent à un moratoire immédiat sur les mesures de mobilité annoncées et à une réflexion plus équilibrée. Il est crucial de trouver un compromis qui tienne compte à la fois des impératifs environnementaux et de la nécessité de préserver des conditions favorables au développement de l'activité économique de la région, tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants.**

### À propos du MEDEF Île-de-France :

Premier réseau professionnel de la région, le MEDEF Île-de-France assure la représentation et la défense des intérêts des entreprises franciliennes et des syndicats professionnels régionaux. Porte-parole des entrepreneurs, le MEDEF Île-de-France gère près de 3 000 mandats patronaux et assure la représentation des entreprises franciliennes dans l'ensemble des institutions économiques, sociales, de formation et d'insertion. [www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)